



12^e Réunion régionale africaine

Johannesburg, Afrique du Sud, 11-14 octobre 2011

AFRM.12/D.4(Rev.)

Conclusions de la douzième Réunion régionale africaine

Accélérer la mise en œuvre du travail décent en Afrique

1. Les ministres et représentants des gouvernements ainsi que les dirigeants des organisations d'employeurs et de travailleurs participant à la douzième Réunion régionale africaine remercient le gouvernement de la République d'Afrique du Sud d'avoir accueilli cet événement. L'hospitalité et l'organisation très efficace de ce pays ont grandement contribué au succès de la réunion.
2. La réunion régionale a eu l'honneur de recevoir S.E. M. Jacob Gedleyihlekisa Zuma, Président de la République d'Afrique du Sud, ainsi que S.E. M. Gilbert Foussou Houngbo, Premier ministre de la République du Togo. En outre, M^{me} Christina Mwelwa Kaseba-Sata, Première dame de la Zambie, a pris la parole lors de la séance spéciale intitulée «Parvenir à l'autonomie économique et sociale des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes».
3. La réunion a rendu hommage au Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, qui participait à la dernière Réunion régionale africaine de son mandat et a souligné son soutien sans faille au développement de l'Afrique et sa contribution considérable à la progression de l'Agenda du travail décent sur le continent et dans le monde entier.
4. La réunion a félicité le Directeur général de son rapport intitulé «Renforcer l'autonomie des peuples d'Afrique grâce au travail décent» ainsi que des rapports supplémentaires respectivement intitulés «Croissante performante, emploi et travail décent en Afrique» et «Success Africa III: Realising a new era of social justice through decent work».
5. La réunion a souligné l'importance continue de la Déclaration, du plan d'action et du mécanisme de suivi adoptés lors du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique, tenu en septembre 2004 à Ouagadougou; elle a rappelé les conclusions du premier Colloque africain sur le travail décent (Surmonter la crise: La mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi en Afrique, Ouagadougou, déc. 2009), du deuxième Forum africain des partenaires sociaux (Ouagadougou, déc. 2009) et du deuxième Colloque africain sur le travail décent (Construire un socle de protection sociale avec le Pacte mondial pour l'emploi, Yaoundé, oct. 2010). En outre, la réunion a pris note des conclusions adoptées lors de la Réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20, tenue à Paris en septembre 2011.
6. La réunion a fait part de sa profonde inquiétude devant le fait que le continent africain, malgré une croissance économique sensible, reste frappé par des crises comme un chômage des jeunes en augmentation, une pauvreté persistante, des inégalités croissantes,

un secteur informel considérable et le travail précaire. En outre, la croissance économique de l'Afrique dépend largement des résultats des industries extractives et de l'exportation des produits de base et elle est donc extrêmement vulnérable aux chocs extérieurs. La réunion a réaffirmé la conviction que l'Agenda du travail décent fournit un cadre approprié complet pour faire face à ces crises.

7. La réunion a invité instamment tous les Etats Membres africains à ratifier l'Instrument d'amendement de 1986 à la Constitution de l'OIT qui donnera aux Etats Membres africains une présence plus équitable au Conseil d'administration du BIT.
8. Les délégués ont reconnu que des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent en Afrique (2007-2015) tout en reconnaissant que la réalisation de certains objectifs avait pris du retard, en particulier ceux concernant l'égalité entre hommes et femmes, l'emploi des jeunes, les migrations, le travail forcé, le VIH/sida et le lieu de travail, la protection sociale et l'application des normes internationales du travail. Les délégués ont souligné l'importance des programmes par pays de promotion du travail décent pour aider à identifier et à mettre en œuvre les priorités nationales en rapport avec l'Agenda du travail décent. Ils ont noté que d'importants progrès ont été réalisés dans l'adoption des PPTD en Afrique; jusqu'à présent, 31 PPTD sont mis en œuvre alors que 22 autres sont en cours d'élaboration. Toutefois, il a été reconnu que certains PPTD de la première génération n'étaient pas suffisamment alignés sur les politiques nationales et que les partenaires sociaux n'avaient pas été suffisamment impliqués dans leur formulation et dans leur mise en œuvre. En outre, il faut une participation tripartite plus efficace dans les mécanismes de formulation, de mise en œuvre, de suivi et d'assurance de la qualité des PPTD ainsi que des stratégies conjointes de mobilisation des ressources.
9. Les mandats de l'OIT dans le continent partagent de nombreux éléments d'une vision commune pour l'Afrique, éléments qui sont examinés dans les paragraphes qui suivent.

Croissance performante, emploi et travail décent en Afrique

10. La réunion a noté que la seule croissance économique ne suffit pas à créer des emplois. Il est urgent de suivre des voies de croissance inclusives qui créent des emplois et réduisent donc la pauvreté. Le gouvernement joue un rôle capital dans ce processus en: i) élaborant des politiques qui accélèrent la croissance économique et améliorent la qualité de cette croissance; ii) encourageant la coopération régionale; iii) garantissant que l'emploi n'est pas considéré comme le résultat résiduel de la politique économique mais plutôt comme son objectif; iv) tirant parti des marchés et des ressources locaux. Il faut pour cela adopter un cadre macroéconomique favorable à l'emploi, fixer des cibles d'emploi explicites et quantitatives dans les politiques nationales et internationales et assurer une meilleure coordination et une plus grande cohérence des politiques économiques, financières, sociales et de l'emploi au niveau national.
11. Les politiques de l'emploi doivent être conçues en tenant compte des modèles de croissance de chaque pays et devraient cibler des secteurs particuliers, à forte intensité d'emploi, des chaînes de valeur et des regroupements économiques. Les pays africains doivent adopter des stratégies d'industrialisation active afin de renverser les politiques antérieures qui ont conduit à la désindustrialisation; en outre, ils devraient porter leur attention sur des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, comme le secteur manufacturier et l'agroalimentaire, et prendre des mesures pour exploiter les possibilités de création d'emplois de «l'économie verte».
12. La réunion a reconnu l'importance des investissements dans l'infrastructure, y compris les routes, chemins de fer, secteur énergétique et communications, pour le développement du

secteur privé, la prestation d'un service public de qualité, la croissance de l'emploi et l'intégration régionale, et elle a souligné que le développement des infrastructures se prête lui-même à des techniques à forte intensité d'emploi qui créent des possibilités d'emploi local. La réunion a en outre souligné l'importance de l'éducation, du développement des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie, et elle a demandé que la formation technique et professionnelle et la recherche soient mieux alignées sur les caractéristiques et les besoins du marché du travail.

13. La réunion a souligné l'importance de l'intégration régionale comme moteur de la croissance en Afrique. Reconnaissant que le continent est loin derrière d'autres régions pour ce qui est du développement du commerce régional, la réunion s'est félicitée de la décision du récent Sommet tripartite COMESA-CEA-CDAA de constituer une zone commune de libre échange comprenant 26 pays et 600 millions de citoyens. L'intégration régionale devrait concerner non seulement le commerce mais également la coopération dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de l'éducation notamment.
14. La réunion a instamment invité les gouvernements à prendre des mesures pour formaliser progressivement le travail et les activités de l'économie informelle, y compris en zone rurale. Parmi ces mesures figure notamment l'adoption, au niveau national, d'un socle de protection sociale (SPS). Il faut renforcer les institutions du marché du travail et les capacités locales.
15. Les gouvernements devraient également mettre en place un environnement favorable à une croissance durable du secteur privé, à l'investissement, à l'accès au financement et à la création de petites et moyennes entreprises qui représentent un potentiel de création d'emplois considérable. Parallèlement, les gouvernements devraient s'intéresser au secteur public comme source importante d'emploi décent.

Promouvoir l'emploi des jeunes

16. La réunion a fait part de sa profonde préoccupation devant les taux élevés de chômage et de sous-emploi des jeunes. Ce problème est aggravé par la forte croissance démographique. Trente-deux pays africains donnent aujourd'hui la priorité à l'emploi et à l'emploi des jeunes en particulier dans leurs plans nationaux de développement. La réunion a réitéré la nécessité urgente de s'attaquer à la crise de l'emploi des jeunes et la nécessité d'une action intégrée et d'une multitude de filières.
17. La réunion s'est félicitée de l'initiative jointe de la Commission de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et de l'OIT en matière d'emploi des jeunes et a demandé qu'elle se concrétise en actions concrètes sur le terrain.
18. La promotion de l'emploi des jeunes doit répondre à l'offre et à la demande des marchés nationaux du travail. Les mesures visant à améliorer les qualifications des jeunes permettront vraisemblablement de mieux faire coïncider l'offre de main-d'œuvre avec le marché du travail alors que des mesures comme des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi, le développement des secteurs privé et public, les mesures de financement et la fourniture de capital-risque et les programmes de travaux publics auront vraisemblablement pour conséquence de la demande de main-d'œuvre. Les politiques actives du marché du travail et les institutions jouent un rôle clé pour faciliter la transition école-marché du travail. En outre, investir dans des emplois de qualité encourage la croissance de l'emploi et crée de nouvelles possibilités répondant aux aspirations et aux qualifications des jeunes.

-
19. Les récents événements survenus dans certaines régions d’Afrique ont montré que les jeunes veulent non seulement des emplois décents mais également des droits, la justice, l’équité et la participation. Il est donc essentiel de travailler à une plus grande intégration des jeunes dans le processus décisionnel de la société. La réunion a souligné la nécessité que les partenaires sociaux jouent un rôle plus proactif dans l’emploi des jeunes ainsi que dans la gouvernance des institutions chargées de l’emploi des jeunes et dans la mise en œuvre des programmes d’emploi des jeunes.

Appropriation nationale des normes du travail

20. La réunion a reconnu que les pays africains ont fait des progrès considérables dans la ratification des huit conventions fondamentales de l’OIT même si des problèmes de mise en œuvre persistent. Toutefois, le taux de ratification des autres conventions, y compris celles qui sont considérées comme des instruments prioritaires, est moins satisfaisant. En outre, il existe encore, dans un certain nombre de pays, un écart entre la ratification et la mise en œuvre des conventions, notamment en ce qui concerne les travailleurs ruraux, les migrants et les travailleurs de l’économie informelle.
21. Pour favoriser l’appropriation nationale des normes internationales du travail, il a été jugé absolument essentiel que les organisations de travailleurs et d’employeurs jouent un rôle actif dans le processus normatif ainsi que dans son suivi au niveau national. Il faudrait donc augmenter les ressources affectées au renforcement des capacités des mandants et d’autres groupes cibles pertinents, comme les juges et les inspecteurs du travail, afin d’accélérer le processus de ratification et de garantir l’application effective des conventions ratifiées. Les mandants devraient mettre en place des institutions et des mécanismes de dialogue social au niveau national pour examiner les questions en rapport avec les normes.
22. L’OIT devrait veiller à ce que son ensemble de normes soit moderne, complet et efficace et être prête à fournir l’assistance technique nécessaire aux Etats Membres pour qu’ils puissent satisfaire aux exigences en matière d’établissement des rapports.

Investir dans des qualifications et des entreprises durables

23. Le développement des compétences et l’amélioration de l’employabilité sont des éléments essentiels à la réalisation de l’Agenda du travail décent en Afrique. Toutefois, il est nécessaire de faire mieux que ce qui a été présenté dans l’examen à moyen terme de l’OIT. Le peu d’attention accordée au développement des compétences est un obstacle aux progrès plus larges de l’Afrique. Comme indiqué dans les conclusions de la Conférence internationale du Travail de 2008 sur les compétences en vue de stimuler la productivité, la croissance de l’emploi et le développement, les compétences doivent être coordonnées avec les politiques sociales et économiques, y compris les politiques en matière d’éducation, et intégrées dans les cadres nationaux de développement. Le gouvernement a un rôle important à jouer pour garantir cohérence et efficacité; en outre, il devrait faciliter la reproduction de projets pilotes réussis et de bonnes pratiques afin d’en augmenter l’impact. La réunion a souligné la nécessité de renforcer les alliances avec les partenaires sociaux.
24. Pour faire face à l’inadéquation des compétences qui reste un problème récurrent, et afin de mieux anticiper les besoins futurs, un certain nombre de propositions ont été faites:
- a) Il faut une implication plus marquée du secteur privé et des organisations de travailleurs dans la conception, la planification et la supervision de la formation – y compris l’élaboration des programmes – pour garantir que les capacités en matière de

ressources humaines répondent adéquatement aux besoins actuels et futurs des entreprises et des travailleurs.

- b) Il est nécessaire d'améliorer la qualité et la pertinence de la formation.
- c) Des activités d'apprentissage tout au long de la vie et d'actualisation des compétences sont nécessaires pour garantir que la main-d'œuvre peut s'adapter aux nouveaux besoins et aux nouvelles opportunités du marché du travail. Cet élément est particulièrement important dans le contexte de la réponse à la crise.
- d) Les jeunes ont besoin d'un appui qui facilite la transition vers le monde du travail par le biais, notamment, de services d'orientation professionnelle, de tutorat et d'un meilleur accès à l'information.

Emploi rural, développement industriel et transformation structurelle

25. Alors que près des trois quarts de la population africaine vivent et travaillent en zone rurale, les gouvernements et les partenaires sociaux accordent une attention renouvelée à l'emploi rural. Il faut mettre en place des programmes nationaux complets, avec des ensembles intégrés de services qui correspondent aux aspects multidimensionnels de la question, stockage et accès au marché, accès au financement, développement de l'infrastructure en général et accès aux services sociaux. Ces programmes devraient mettre simultanément l'accent sur l'amélioration de la productivité, le niveau de vie des travailleurs ruraux et leurs droits et les conditions de travail décentes. L'amélioration du dialogue social, et l'implication des partenaires sociaux pourraient contribuer considérablement à la cohérence des politiques dans ce domaine et garantiraient que les besoins des travailleurs comme ceux des entreprises sont pris en considération. Le mandat de l'OIT en matière d'emploi rural, qui a été énoncé de manière détaillée dans les conclusions de la Conférence de 2008 relatives à l'emploi rural, reste tout à fait adapté aux besoins des Etats Membres en Afrique.
26. L'accent devrait être mis sur le secteur agricole car c'est là que le taux d'absorption de main-d'œuvre est le plus élevé, en accordant l'attention nécessaire à la sécurité alimentaire. Parallèlement, la réunion a demandé aux gouvernements de prendre les mesures nécessaires pour mettre en place un environnement propice au développement des PME, en allant au-delà du secteur agricole, avec des politiques d'industrialisation et une transformation structurelle plus large. De nombreux emplois pourraient être créés, et les jeunes pourraient être incités à rester dans les zones rurales au lieu de migrer vers les villes. Il faut pour cela s'intéresser à un certain nombre de domaines supplémentaires, par rapport à ceux qui sont mentionnés ci-dessus, comme des investissements dans des infrastructures, y compris routes, écoles et services de santé, et il faut promouvoir activement les zones rurales comme un environnement dans lequel le travail décent devient une réalité.

Sortir du secteur informel: Le rôle de l'économie sociale

27. La réunion a reconnu qu'en Afrique environ deux tiers de toutes les possibilités d'emploi et de tous les moyens de subsistance relèvent de l'économie informelle. Elle a toutefois déploré que les travailleurs et entrepreneurs de l'économie informelle souffrent de graves déficits de travail décent en termes de droits, de revenus et de conditions de travail, de protection, de possibilité de s'exprimer et de représentation.
28. Il a aussi été souligné qu'il faut donner la priorité au processus de formalisation.

-
29. La réunion a estimé que, du fait de leur nature, de leurs valeurs, principes et caractéristiques, les organisations et les entreprises de l'économie sociale sont bien placées pour rapprocher le secteur formel et le secteur informel et réduire les déficits de travail décent mentionnés plus haut.
30. Les gouvernements devraient prendre les mesures suivantes pour promouvoir l'économie sociale: i) mettre en place un environnement légal et institutionnel favorable; ii) établir un cadre de consultation et d'échange des connaissances; iii) renforcer la capacité des dirigeants, promoteurs et régulateurs de l'économie sociale; iv) lutter contre toute forme de discrimination dans l'économie sociale; et v) appliquer les valeurs et principes de l'économie sociale à la politique publique.

Parvenir à l'autonomie économique et sociale des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes

31. La réunion s'est inquiétée que, malgré les progrès accomplis, les inégalités entre hommes et femmes et la discrimination restent encore largement répandues. Les femmes sont généralement confinées à des emplois de mauvaise qualité, faiblement rémunérés. L'écart salarial entre hommes et femmes n'est pas encore comblé. Les gouvernements devraient continuer à accorder la priorité à l'égalité dans l'éducation qui est une condition essentielle à l'autonomie des femmes. Il existe déjà un certain nombre d'engagements en matière d'égalité hommes-femmes qui doivent être respectés et appliqués de manière urgente.
32. La réunion a demandé une plus large ratification de la convention n° 183 sur la protection de la maternité et une meilleure application de ses principes qui sont des conditions essentielles à la réalisation de l'Agenda du travail décent. Les pays africains devraient également s'efforcer de ratifier la convention n° 189 sur les travailleurs domestiques qui est largement applicable aux travailleurs les plus vulnérables qui sont essentiellement des femmes. Il est également nécessaire de mieux appliquer les conventions n°s 100 et 111 qui ont été largement ratifiées. Pour éviter une discrimination dans la réponse à la crise, les gouvernements devraient accorder l'attention requise aux questions d'égalité dans l'élaboration des programmes de relance et prendre des mesures qui ne bénéficient pas aux seuls secteurs à domination masculine.

Le dialogue social comme mécanisme clé de gouvernance

33. La réunion a noté qu'il est maintenant reconnu sur l'ensemble du continent que le dialogue social est un mécanisme clé de gouvernance et que les cadres de dialogue social sont mieux institutionnalisés et plus disponibles. Plusieurs bonnes pratiques voient le jour. Pourtant, tous les partenaires doivent s'engager vers une meilleure articulation du tripartisme comme outil de gouvernance et garantir son fonctionnement efficace. Il faut poursuivre les efforts pour améliorer la représentativité des travailleurs et des employeurs dans les organes existants, notamment les travailleurs et les entrepreneurs du secteur informel. La réunion a estimé qu'il est essentiel que les partenaires sociaux participent activement à l'instauration de la paix et à la relance.
34. La réunion s'est également inquiétée de l'application limitée d'importantes normes du travail, y compris des conventions n°s 89, 98, 144 et 151. Elle a souligné l'importance de la formation, de l'échange d'expériences et d'autres mesures de partage et d'acquisition des connaissances. Elle a souligné l'importance de faire appel à la Déclaration sur les EMN

pour élargir le dialogue social à ces entreprises et leur influence dans les chaînes de valeur mondiales.

Etablir un socle de protection sociale en Afrique

- 35.** La réunion a reconnu que le concept de socle de protection sociale qui a été développé par l'OIT et l'Initiative des Nations Unies sur le socle de protection sociale, et adopté pour la première fois dans la Déclaration de Yaoundé sur la mise en œuvre du socle de protection sociale en octobre 2010, a été largement accepté par les mandats de l'OIT en Afrique. Elle a noté qu'il faut un large soutien pour un développement progressif des systèmes nationaux de protection sociale.
- 36.** Des progrès considérables ont été accomplis dans certains pays en matière de couverture de la protection sociale, ce qui montre que, même en cas de restrictions budgétaires importantes, il est possible d'investir dans la protection sociale. La réunion a noté que la protection sociale est un outil politique qui permet d'améliorer la cohésion sociale, de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de renforcer le progrès économique.
- 37.** La réunion a identifié un certain nombre de principes par la mise en œuvre des politiques nationales de protection sociale selon l'approche bidimensionnelle développée par la Déclaration de Yaoundé et la Conférence internationale du Travail en juin 2011. Ces principes sont les suivants:
- a) il faudrait déterminer un niveau minimum de résultats sociaux définis et garantis au niveau national;
 - b) les garanties devraient se fonder sur les droits;
 - c) la participation des partenaires sociaux à la planification et à la gestion des systèmes de protection sociale a été considérée indispensable pour garantir une bonne gouvernance et un consensus national.
- 38.** La mobilisation des ressources nationales constitue le principal défi à la mise en œuvre des politiques nationales en faveur du SPS. La mobilisation des ressources nationales suppose des investissements dans la bonne gouvernance qui est l'un des outils essentiels pour accélérer la formalisation progressive de l'économie informelle. Cette formalisation est elle-même une condition nécessaire à la durabilité et à l'amélioration à long terme des systèmes nationaux de protection sociale.
- 39.** La réunion a demandé au Bureau international du Travail de fournir une aide pour améliorer la gouvernance et soutenir l'élaboration des politiques nationales par le biais de programmes intensifiés de renforcement des capacités; l'OIT pourrait envisager de s'adresser à des donateurs pour mobiliser un financement destiné à des programmes novateurs.